



# UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE au service de ses 131 communes



Nous agissons au quotidien **avec les 131 Maires**

au service de **7,2 millions d'habitants**



## LES 5 COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Gestion des milieux  
**AQUATIQUES** et prévention  
des **INONDATIONS**



Protection  
et mise en valeur  
de **L'ENVIRONNEMENT** et  
politique du **CADRE DE VIE**



**AMÉNAGEMENT**  
de l'espace métropolitain



Politique locale  
de **L'HABITAT**



Développement  
et aménagement  
**ÉCONOMIQUE,**  
**SOCIAL ET CULTUREL**



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

# UNE MÉTROPOLE-MONDE PLUS ATTRACTIVE ET RAYONNANTE

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action et ses coopérations stratégiques, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture ou encore l'architecture.

## « Inventons la Métropole du Grand Paris »

« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP) s'est imposé comme le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe. Forte du succès des deux premières éditions, la Métropole du Grand Paris a lancé, en 2021, une troisième édition qui met l'accent sur les enjeux d'innovation et met à l'honneur 3 thématiques :

- ◆ La transformation de bâtis existants ;
- ◆ La reconversion des friches urbaines ;
- ◆ L'aménagement des quartiers de gare.



## Projet Olympique

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) et du franchissement piéton qui le reliera au Stade de France. Elle aménage également la ZAC Plaine Saulnier sur laquelle le CAO sera construit. La Métropole se saisit ainsi de l'opportunité offerte par les Jeux de Paris 2024 comme levier d'attractivité et de transformation du territoire métropolitain.



## Culture et sport

La Métropole du Grand Paris développe des actions en faveur de la culture et du sport avec un objectif de rayonnement et d'attractivité de ses communes. En 2022, la Métropole a notamment présenté un pavillon, imaginé par l'agence d'architecture ChartierDalix, dans le cadre de la Biennale d'architecture et de Paysage.

## Chiffres clés

### ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- ◆ 25 % du PIB national
- ◆ 1<sup>er</sup> parc de bureaux d'affaires d'Europe
- ◆ 1<sup>er</sup> destination touristique mondiale
- ◆ 1<sup>er</sup> pôle d'emploi d'Europe
- ◆ 1<sup>er</sup> pôle R&D en Europe

### INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- ◆ 10 milliards d'investissement privé pour 77 projets répartis dans 70 communes

### CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

- ◆ 5 000 places assises en phase olympique dans le CAO

### AXE SEINE

- ◆ 21 lauréats pour 32 sites dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt pour le « développement de la logistique fluviale de l'Axe Seine »

### CULTURE

- ◆ 15 micro-folies soutenues depuis 2019
- ◆ 26 communes participantes à la Nuit Blanche 2022

# UNE MÉTROPOLE PLUS ÉQUILIBRÉE

Le rééquilibrage territorial est une des politiques majeures de la Métropole du Grand Paris. L'objectif poursuivi est d'assurer un développement cohérent des communes et une réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain constitue, à ce titre, la colonne vertébrale de la Métropole en définissant les grandes orientations d'aménagement sur les 15 à 20 prochaines années.

## Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Depuis 2016, 983 projets dans 125 communes pour un montant de 201 millions d'euros (2/3 des projets en faveur de l'Est et du Nord et 1/3 de l'Ouest) dans le cadre du FIM.



## Aménagement de l'espace métropolitain



La Métropole du Grand Paris prend en charge des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) telles que la Zac des Docks à Saint-Ouen, la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis. Elle est également compétente pour mener des Opérations d'Intérêts Métropolitain (OIM) situées notamment à Villeneuve-la Garenne, Livry-Gargan et Noisy-le-Grand. La Métropole apporte également son soutien financier à des projets d'équipements structurants.

## Revitalisation des centres-villes

Le programme « Centres-Villes Vivants » permet d'accompagner les communes métropolitaines volontaires dans leurs projets de revitalisation des centres-villes, dans une perspective de développement équilibré du territoire.



## Chiffres clés

### SCoT

- ◆ 12 orientations stratégiques dans le cadre du SCoT

### AMÉNAGEMENT

- ◆ 2 Zones d'Aménagement Concerté
- ◆ 3 Opérations d'Intérêt Métropolitain
- ◆ 11 projets structurants financés à hauteur de 53 millions d'euros

### REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

- ◆ 15 millions d'euros sur trois ans pour accompagner la revitalisation des centres-villes

### FONCIÈRE COMMERCIALE MÉTROPOLETAINE

- ◆ 17 millions d'euros abondés par la Métropole au capital de la Foncière
- ◆ 28 communes accompagnées dès 2023 pour le rachat et la transformation de 386 cellules commerciales

# UNE MÉTROPOLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

L'amélioration de la qualité de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole du Grand Paris. Qu'elle œuvre à relancer l'économie locale, à améliorer la qualité de l'air, à faciliter le recours aux mobilités douces, à favoriser le retour de la nature en ville, à impulser la transition énergétique et numérique, à préserver la biodiversité, à décarboner ses activités, à lutter contre le risque inondation, ou encore à réduire les nuisances sonores, ses actions s'inscrivent toujours dans la volonté de favoriser le bien-être de ses 7,2 millions d'habitants.



## Mobilités douces

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces en proposant aux métropolitains un solide réseau de recharge pour véhicules électriques « Métropolis », de nouvelles stations vélib' ou encore la réalisation d'un Plan vélo métropolitain.

## Logistique métropolitaine

Axe majeur de l'action métropolitaine, l'optimisation de la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une Métropole innovante et résiliente.



## Transition écologique

Dans le cadre de sa compétence en matière de protection de l'environnement, la Métropole du Grand Paris déploie notamment le programme « Nature 2050 » aux côtés de la CDC biodiversité. Celui-ci vise à préserver la biodiversité, favoriser le retour de la nature en ville permettant notamment d'atténuer les effets du changement climatique.



## Lutte contre les inondations

Dans le cadre de sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), la Métropole du Grand Paris finance notamment le projet du Casier Pilote de la Bassée qui permettra de stocker les eaux de la Seine en cas de crue.

## Chiffres clés

### MOBILITÉS DOUCES

- ◆ Jusqu'à 19 000 euros d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule propre neuf et 14 000 euros pour un véhicule propre d'occasion
- ◆ 200 km d'itinéraires cyclables répartis traversant 65 communes dans le cadre du Plan vélo métropolitain
- ◆ Objectif 5000 bornes de recharge pour véhicule électrique et 250 bornes express avec le réseau « Métropolis »

### LOGISTIQUE MÉTROPOLETAINE

- ◆ 5 axes de travail pour le Pacte Logistique métropolitain

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ◆ 5,9 millions d'euros pour les 2 éditions du programme « Nature 2050 »
- ◆ 80 millions d'euros pour les actions du Plan Biodiversité métropolitain
- ◆ 41 actions portées par le Plan Climat Air Énergie métropolitain

## Transition énergétique

À travers le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), la Métropole établit la feuille de route de la transition énergétique du territoire métropolitain ; une transition déjà engagée par de multiples actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ainsi que par le soutien au développement des énergies renouvelables.

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- ◆ 6,6 millions d'euros investis dans le programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)
- ◆ Baisse de 50 % de consommations d'énergie à l'horizon 2050 : objectif du SDEM

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ◆ 5 orientations fixées par la Stratégie Métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire

### GEMAPI

- ◆ 31 millions d'euros alloués à la construction du Casier Pilote de la Bassée permettant d'abaisser de 15 cm le niveau de crue de la Seine
- ◆ 100 millions d'euros consacrés à la GEMAPI entre 2019 et 2023

### INNOVATION

- ◆ 13,3 millions d'euros pour le programme « Innover dans la ville »

Conception :  agence Eliboullées

Pour en savoir  
plus, scannez  
ce QR code

